

# Intervention auprès des associations CRESS-CDA

25-01-2021

- ☛ Délivrance d'informations juridiques relatives au Code du Travail, aux Conventions collectives, à la jurisprudence sociale
  - ☞ Tous les **secteurs d'activité** (agriculture, industrie, commerce, transports, services ...)
  - ☞ Sur le contrat de travail (formation, exécution, rupture), le salaire, le règlement intérieur et le droit disciplinaire, la durée du travail, les repos et les congés payés, la médecine du travail, les statuts spécifiques (assistantes maternelles, particuliers employeurs ...)
- ☞ Information , conseils et orientation pour **les salariés et les employeurs du secteur privé.**



#### AUCUNE INTERVENTION POUR:

- les éventuelles **demandes d'intervention en entreprise** qui relèvent de la compétence de l'Inspection du Travail
- régler les litiges qui relèvent de la compétence des Conseils des Prud'hommes
- constituer un dossier prud'homal.
- calculer des droits au chômage, indemnités de rupture de contrat ...
- renseigner sur les cotisations sociales



# Service Renseignements en Droit du travail

-  **08 06 000 126**

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16 h  
sauf les lundi après midi et jeudi après midi

- Réception du public sur RDV à Saintes (mercredi) et à La Rochelle (jeudi)

Prise de RV sur le site extranet de la DIRECCTE:

<http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr>

- UD à la Rochelle :3, avenue porte dauphine, 17000 LR
- Site détaché de Saintes:1 Rue du Docteur Laennec-17110 STES

Standard Unité Départementale : **05 46 50 50 51 (9h-11h30)**

Réponse par courriel

 [na-ud17.renseignement@direccte.gouv.fr](mailto:na-ud17.renseignement@direccte.gouv.fr)

Cliquer sur « Renseignements  
Droit du Travail prendre RDV »

## RENSEIGNEMENTS DROIT DU TRAVAIL CHARENTE MARITIME PRISE DE RENDEZ-VOUS

1 - Se connecter sur le site de la  
DIRECCTE Nouvelle Aquitaine  
<http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/>

2 - Cliquer sur « Renseignements  
Droit du Travail prendre RDV »

Préparer-vous

Portail des Direccte et des Dieccte  
Direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi

Prendre RDV

Prendre rendez-vous dans un site de la Direccte Nouvelle Aquitaine

pour Choisissez dans la liste

- 16 - Angoulême
- 17 - La Rochelle
- 17 - Saintes
- 23 - Charente
- 24 - Périgieux
- 33 - Bordeaux
- 40 - Gers
- 47 - Agen
- 47 - Marmande
- 64 - Anglet
- 64 - Pau
- 79 - Niort
- 86 - Poitiers
- 87 - Limoges

Renseignements droit du travail - 30 min

**pour la ville où vous exercez votre activité professionnelle**

**Renseignements droit du travail prendre RDV**

**important : la confidentialité de votre demande est assurée par les technologies mises en place par le groupe ClicRdv en conformité avec la Cnil. Nos services ne font aucun traitement des données que vous renseignez. Elles ne sont pas conservées.**

Vous êtes invité à apporter tous les documents qui pourraient être utiles lors de votre entretien avec notre conseiller :  
de salaire, contrat de travail, courriers, ...

Service - Agenda Planning - Conditions d'utilisation - Charte du groupe - © 2006-2017 ClicRdv

# Code du travail numérique

*« l'accès au droit est la condition première de son effectivité »*

Site officiel : depuis le 01 janvier  
2020

<https://code.travail.gouv.fr>

Utiliser Mozilla ou Google Chrome

# Simulateur coût d'une embauche

code.travail.gouv.fr/outils/simulateur-emploi

Code du travail numérique Version Bêta

Recherche

## Simulateur d'embauche

ANNÉE  MOIS

<b>Coût total</b> <i>Dépensé par l'entreprise</i>	19 110 €
<b>Salaire brut</b> <i>Brut de base inscrit dans le contrat de travail</i>	18 264 € Suggestions : <a href="#">salaire médian</a> <a href="#">SMIC</a>
<b>Salaire net</b> <i>Salaire net avant impôt</i>	14 194 €
<b>Salaire net après impôt</b> <i>Versé sur le compte bancaire</i>	14 194 €

Affinez la simulation en répondant aux questions :

De quel type de contrat s'agit-il ? **i**

**CDI**

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour établir des mesures de fréquentation et d'utilisation du site. [En savoir plus](#)

14:35 20/11/2019



PÉRIODE D'ESSAI

# Rupture de période d'essai à l'initiative de l'employeur

Mis à jour le : 16/12/2019

Pendant la période d'essai, le contrat de travail peut être rompu librement par l'employeur. L'employeur doit dans ce cas informer le salarié et respecter un délai de prévenance.

Retour	Alt+Gauche
Avancer	Alt+Droite
Actualiser	Ctrl+R
Enregistrer sous...	Ctrl+S
Imprimer...	Ctrl+P
Traduire en français	
Afficher le code source de la page	Ctrl+U
Inspecter	Ctrl+Maj+I

MODÈLES DE DOCUMENTS

## Rupture du contrat en période d'essai à l'initiative du salarié

[Consulter](#) →

Les articles pouvant vous intéresser :

→ [La période d'essai peut-elle être](#)



**CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE**

Accessibilité Boîte à outils Thèmes

Rechercher

Étapes

- 1 Introduction
- 2 Convention collective
- 3 Informations générales
- 4 Rémunération
- 5 Indemnité**



# Indemnité de précarité

La prime de précarité est estimée à **150 €**.

▼ Détail du calcul

Éléments saisis :

- somme des salaires : 1500

Calcul :

$$\frac{10}{100} \cdot \text{somme}(\text{salaires})$$

[Article L1243-8 du code du travail](#), [Article L1243-9 du code du travail](#)

En savoir plus sur la prime de précarité d'un [salarié en CDD](#)

Retour	Alt+Gauche
Avancer	Alt+Droite
Actualiser	Ctrl+R
Enregistrer sous...	Ctrl+S
Imprimer...	Ctrl+P
Traduire en français	
Afficher le code source de la page	Ctrl+U
Inspecter	Ctrl+Maj+I



Indemnité de licenciement x +

code.travail.gouv.fr/outils/indemnite-licenciement

Nouvel onglet Bienvenue sur la PL... Google Notilus InOne - Aut... Outil de contributio... Accueil | ensap.gou... PADINT

 **CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE** Accessibilité Boîte à outils Thèmes Rechercher

## Indemnité de licenciement

**Étapes**

- 1 Introduction
- 2 Contrat de travail
- 3 Ancienneté
- 4 Salaires
- 5 Indemnité légale

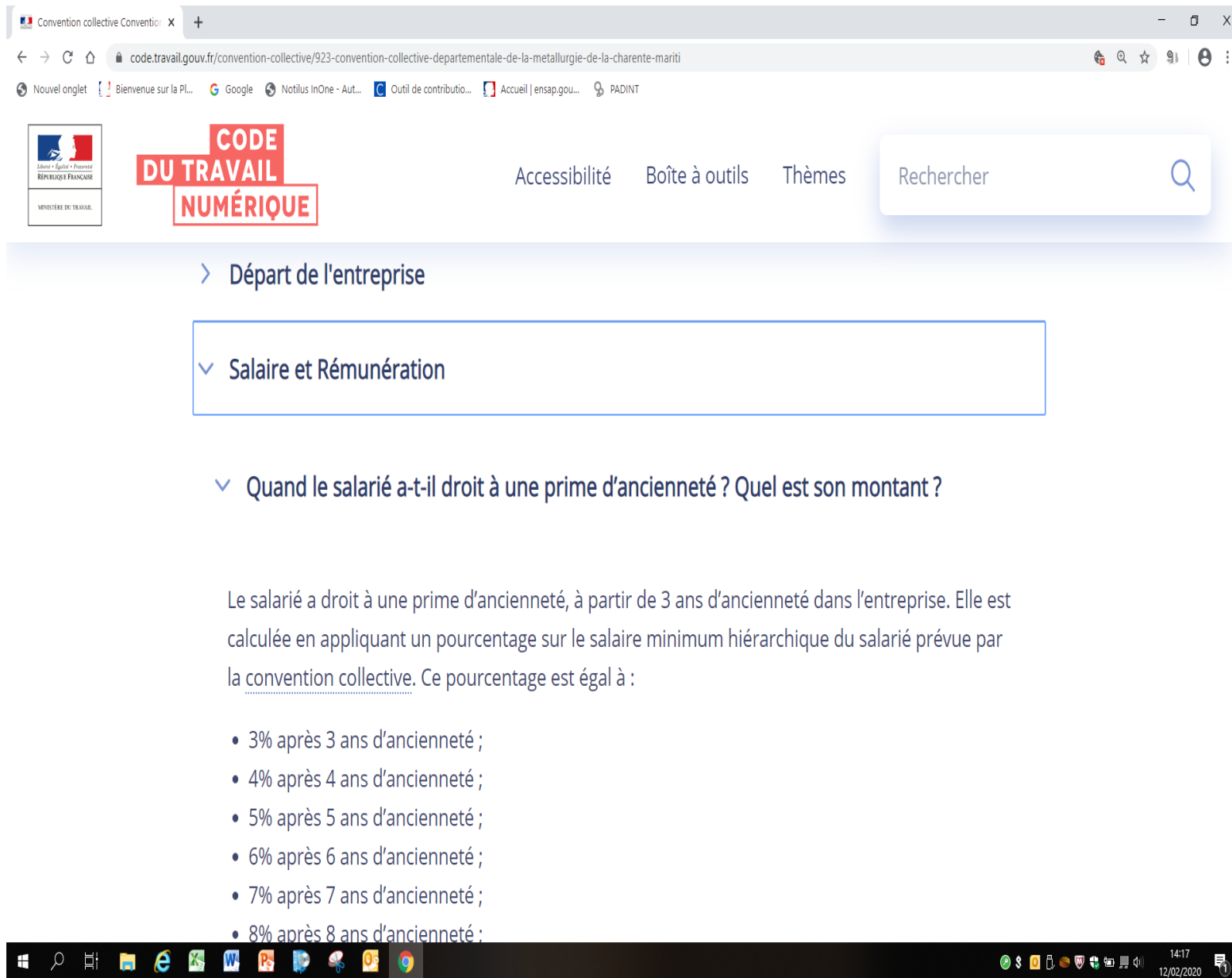
Ce simulateur est un outil qui permet d'estimer le montant de l'indemnité minimale de licenciement d'un salarié.

Cette simulation nécessite entre 5 et 10 minutes. Afin de pouvoir remplir les renseignements demandés, munissez-vous des informations relatives au licenciement (dates d'entrée et de sortie de l'entreprise, courrier de licenciement, derniers bulletins de salaire, etc.).

Pour en savoir plus sur l'indemnité de licenciement et son mode de calcul, consultez [cet article](#).

Pour commencer la simulation cliquez sur "Suivant".

14:01  
12/02/2020



Convention collective Conventio... x +

code.travail.gouv.fr/convention-collective/923-convention-collective-departementale-de-la-metallurgie-de-la-charente-mariti

Nouvel onglet Bienvenue sur la Pl... Google Notilus InOne - Aut... Outil de contributio... Accueil | ensap.gou... PADINT

MINISTÈRE DU TRAVAIL

**CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE**

Accessibilité Boîte à outils Thèmes Rechercher

> Départ de l'entreprise

✓ Salaire et Rémunération

✓ Quand le salarié a-t-il droit à une prime d'ancienneté ? Quel est son montant ?

Le salarié a droit à une prime d'ancienneté, à partir de 3 ans d'ancienneté dans l'entreprise. Elle est calculée en appliquant un pourcentage sur le salaire minimum hiérarchique du salarié prévue par la convention collective. Ce pourcentage est égal à :

- 3% après 3 ans d'ancienneté ;
- 4% après 4 ans d'ancienneté ;
- 5% après 5 ans d'ancienneté ;
- 6% après 6 ans d'ancienneté ;
- 7% après 7 ans d'ancienneté ;
- 8% après 8 ans d'ancienneté ;

14:17  
12/02/2020

# Recherche de la Convention Collective applicable avec un SIRET

## Entreprises

Recherche de convention collective

Renseignez le nom de votre entreprise, son SIRET ou le nom de votre convention collective.

### **ALSTOM TRANSPORT SA 90000 BELFORT**

[Fiche entreprise](#)

[Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie du 13 mars 1972. Etendue par arrêté du 27 avril 1973 \(JO du 29 mai 1973\)](#)

## **Rupture d'un commun accord du contrat d'apprentissage n° « XXX »**

Entre,  
Dénomination, « Adresse, Code postal + Ville », représentée par « Prénom Nom,  
Fonction (DRH, etc.) »,

*Ci-après dénommée « L'employeur »*

Et,  
« L'apprenti/l'apprentie », « Madame / Monsieur, Prénom Nom de l'apprenti, Adresse,  
Code postal + Ville »

***[Si l'apprenti est mineur]***

Ainsi que son représentant légal, « Madame / Monsieur Prénom Nom du représentant  
légal de l'apprenti, Adresse, Code postal + Ville »

*Ci-après dénommé(e) « l'apprenti » / « l'apprentie ».*

Le « date », les parties désignées ci-dessus ont conclu un contrat d'apprentissage dont  
le terme était initialement prévu le « date ».

En application de l'article L. 6222-18 alinéa 2 du code du travail, les parties décident  
d'un commun accord la rupture anticipée de ce contrat qui prendra ainsi fin le  
« date ».

À cette date, l'employeur remettra à « l'apprenti / l'apprentie » le dernier bulletin de  
salaire et les documents de fin de contrat : certificat de travail, reçu pour solde de tout  
compte et attestation destinée à Pôle emploi.

Fait à « ville », le « date »,  
En trois exemplaires

***[Employeur, apprenti et organisme ayant enregistré le contrat d'apprentissage ou  
auprès duquel il a été déposé].***

L'employeur  
« Prénom, Nom »  
« Fonction »  
« Signature »

L'apprenti  
« Prénom, Nom »  
« Signature »

**[Le cas échéant]**  
« Représentant légal »  
« Prénom Nom »  
« Signature »

(1/1)

**Merci de votre attention**